

DELIBERATION

DU BUREAU SYNDICAL

Mardi 26 Mars 2024

Date convocation : 19 mars 2024

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, au siège du SMICTOM du Sud Est, 28 rue Pierre et Marie Curie à VITRE, le mardi 26 mars Deux mille vingt-quatre à douze heures quinze, sous la présidence de M. STEPHAN, Président.

Nombre de membres :	10	Nombre de membres présents :	8
Quorum :	6	Nombre de pouvoirs :	0
Nombre de votants :	8		

Etaient Présents : M. Christian STEPHAN, **Président**,
Mme Isabelle DUSSOUS, M. Melaine MORIN, M. Mickaël LEFEUVRE,
Mme Marielle MURET-BAUDOIN, M. Claude CAILLEAU, M. Allain
TESSIER, M. Christian SORIEUX **Vice-présidents**,

Etaient absents excusés : M. Patrick ROBERT, Mme Isabelle CEZE,

Assistaient également à la réunion :

Mme Christèle MERHAND, **Responsable Finances-Personnel**,
M. Pierre-Yves BOCANDÉ, **Directeur SMICTOM Sud Est 35**,

BUREAU SYNDICAL DU 26 MARS 2024

DELIBERATION n°03 - BS 2024

(1.1 Marchés publics)

OBJET : DECHETERIES : Marché pour la vidange et le nettoyage des déshuileurs-débourbeurs : attribution

Vu la délibération n°6 du Comité Syndical en date du 23 Septembre 2020, attribuant certaines délégations au Bureau Syndical, notamment les décisions à prendre pour préparer, passer, exécuter et régler les accords-cadres, marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant lorsque les crédits sont prévus au Budget, pour des sommes comprises entre 45 000 et 214 000€ H.T,

M. Mickaël LEFEUVRE, Vice-Président en charge des déchèteries, expose :

Le marché pour la vidange et le nettoyage des déshuileurs/débourbeurs, des fosses septiques toutes eaux et curage des réseaux EU EP des sites du SMICTOM du Sud Est 35 arrive à terme. Une consultation a par conséquent été lancée.

PUBLICITE :

Marché passé selon la procédure adaptée
Date d'envoi : 27/02/24 (Médialex, site internet et sur la plateforme Mégalis)
Date de remise des offres : 25 Mars 2024 à 12h.
Montant estimé du marché : 50 000 € H.T
Durée du marché : trois ans

ANALYSE DES OFFRES :

Les critères retenus pour l'analyse des offres et précisés dans le règlement de consultation sont les suivants :

1. Prix des prestations (40 %)
2. Caractéristiques techniques (60%)

Le Bureau procède à l'analyse des offres :

NOTATION	VIAM	LEBLANC ENVRMENT	ALZEO ENVRMENT	SERVIMO OUEST	SARP OUEST
VALEUR TECHNIQUE (60)	60.00	60.00	60.00	58.00	60.00
VALEUR FINANCIERE (40)	22.02	40.00	33.84	38.44	13.71
<u>NOTE GLOBALE (100)</u>	<u>82.02</u>	<u>100.00</u>	<u>93.84</u>	<u>96.44</u>	<u>73.71</u>
<u>CLASSEMENT</u>	<u>4</u>	<u>1</u>	<u>3</u>	<u>2</u>	<u>5</u>

L'offre de l'entreprise LEBLANC ENVIRONNEMENT, apparait comme techniquement et financièrement la plus adaptée.

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU BUREAU DE SE POSITIONNER SUR LE CHOIX DU CANDIDAT

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le BUREAU SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- De retenir l'offre proposée par l'entreprise **LEBLANC ENVIRONNEMENT**, offre techniquement et financièrement la plus adaptée,
- D'autoriser Le Président à signer et à notifier le marché à intervenir avec la Société **LEBLANC ENVIRONNEMENT** pour la vidange, le nettoyage des déshuileurs/débourbeurs, des fosses septiques toutes eaux et des réseaux, pour un montant estimé à 49 680.00 € H.T sur les trois ans, ainsi que tout document s'y rapportant notamment ceux relatifs à son exécution.

Nombre de votants : 8
Nombre de voix pour : 8
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**

Christian STEPHAN.



DELIBERATION

DU BUREAU SYNDICAL

Mardi 26 Mars 2024

Date convocation : 19 mars 2024

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, au siège du SMICTOM du Sud Est, 28 rue Pierre et Marie Curie à VITRE, le mardi 26 mars Deux mille vingt-quatre à douze heures quinze, sous la présidence de M. STEPHAN, Président.

Nombre de membres :	10	Nombre de membres présents :	8
Quorum :	6	Nombre de pouvoirs :	0
Nombre de votants :	8		

Etaient Présents : M. Christian STEPHAN, **Président**,
Mme Isabelle DUSSOUS, M. Melaine MORIN, M. Mickaël LEFEUVRE,
Mme Marielle MURET-BAUDOUIN, M. Claude CAILLEAU, M. Allain
TESSIER, M. Christian SORIEUX **Vice-présidents**,

Etaient absents excusés : M. Patrick ROBERT, Mme Isabelle CEZE,

Assistaient également à la réunion :

Mme Christèle MERHAND, **Responsable Finances-Personnel**,
M. Pierre-Yves BOCANDÉ, **Directeur SMICTOM Sud Est 35**,

BUREAU SYNDICAL DU 26 MARS 2024

DELIBERATION n°04 - BS 2024

(1.1 Marchés publics)

OBJET : COLLECTE : Marché de lavage et désinfection des conteneurs aériens, semi-enterrés et enterrés, de bacs roulants et entretien préventif : attribution

Vu la délibération n°6 du Comité Syndical en date du 23 Septembre 2020, attribuant certaines délégations au Bureau Syndical, notamment les décisions à prendre pour préparer, passer, exécuter et régler les accords-cadres, marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant lorsque les crédits sont prévus au Budget, pour des sommes comprises entre 45 000 et 214 000€ H.T.,

M. Melaine MORIN, Vice-Président en charge du suivi et de l'organisation de la collecte, expose :

Vu le terme du marché actuel, un appel d'offre a été lancé pour le nettoyage et l'entretien des conteneurs aériens, semi-enterrés et enterrés et bacs roulants.

Durée du marché : Le marché est passé pour une durée d'un an à compter de août 2024.

PUBLICITE :

Procédure : Accord-cadre à bons de commande passé selon la procédure de l'appel d'offres

Avis d'appel public paru en date du : 9/02/2024 (site internet et sur le site Mégalis)

La date limite de réception des offres a été fixée au 8 Mars 2024 à 12h.

Montant estimé du marché : 90 000€ HT

Le marché a été alloti :

Lot 1 : Lavage et désinfection de la partie extérieure des conteneurs aériens

Lot 2 : Lavage et désinfection des conteneurs aériens OM, semi-enterrés et enterrés tous flux et abri-bacs

Lot 3 : Lavage et désinfection de la partie intérieure et extérieure : des conteneurs aériens verres des déchèteries, des conteneurs semi enterrés et enterrés du territoire, curage, lavage et désinfection de la cuve béton (sauf BAV JRM)

Lot 4 : Lavage et désinfection des bacs roulants

Le marché prévoit une prestation supplémentaire éventuelle pour le lot n°3 : Maintenance préventive de premier niveau pour les conteneurs semi enterrés et enterrés.

ANALYSE DES OFFRES :

Les critères retenus pour le jugement des offres et précisés dans le règlement de consultation sont les suivants :

Critères de jugement des offres :

Critère de jugement des offres	Pondération
Prix des prestations	40
Valeur technique au regard des éléments détaillés dans le mémoire	60

Le Bureau procède à l'analyse des offres :

Lot 1 : Lavage et désinfection de la partie extérieure des conteneurs aériens

NOTATION	MINERIS	SP ENVIRONNEMENT
VALEUR TECHNIQUE (60)	58.00	60.00
VALEUR FINANCIERE (40)	11.56	40.00
<u>NOTE GLOBALE (100)</u>	<u>69.56</u>	<u>100.00</u>
<u>CLASSEMENT</u>	<u>2</u>	<u>1</u>

L'offre de l'entreprise SP ENVIRONNEMENT, apparait comme techniquement et financièrement la plus adaptée.

Lot 2 : Lavage et désinfection des conteneurs aériens OM, semi-enterrés et enterrés tous flux et abri-bacs

NOTATION	MINERIS	SP ENVIRONNEMENT
VALEUR TECHNIQUE (60)	58.00	60.00
VALEUR FINANCIERE (40)	29.33	40.00
<u>NOTE GLOBALE (100)</u>	<u>87.33</u>	<u>100.00</u>
<u>CLASSEMENT</u>	<u>2</u>	<u>1</u>

L'offre de l'entreprise SP ENVIRONNEMENT, apparait comme techniquement et financièrement la plus adaptée.

Lot 3 : Lavage et désinfection de la partie intérieure et extérieure : des conteneurs aériens verres des déchèteries, des conteneurs semi enterrés et enterrés du territoire, curage, lavage et désinfection de la cuve béton (sauf BAV JRM)

NOTATION	COLCLEAN	MINERIS	NETRA
VALEUR TECHNIQUE (60)	58.00	58.00	58.00
VALEUR FINANCIERE (40)	39.80	32.70	40.00
<u>NOTE GLOBALE (100)</u>	<u>97.80</u>	<u>90.70</u>	<u>98.00</u>
<u>CLASSEMENT</u>	<u>2</u>	<u>3</u>	<u>1</u>

L'offre de l'entreprise NETRA, apparait comme techniquement et financièrement adaptée la plus adaptée.

Lot 4 : Lavage et désinfection des bacs roulants

NOTATION	MINERIS	NETRA
VALEUR TECHNIQUE (60)	60.00	60.00
VALEUR FINANCIERE (40)	19.00	40.00
<u>NOTE GLOBALE (100)</u>	<u>79.00</u>	<u>100.00</u>
<u>CLASSEMENT</u>	<u>2</u>	<u>1</u>

L'offre de l'entreprise NETRA, apparait comme techniquement et financièrement adaptée la plus adaptée.

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU BUREAU DE SE POSITIONNER SUR LE CHOIX DU CANDIDAT

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
 Le BUREAU SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De retenir :
 - Pour le lot 1, l'offre de SP ENVIRONNEMENT
 - Pour le lot 2, l'offre de SP ENVIRONNEMENT
 - Pour le lot 3, l'offre de NETRA
 - Pour le lot 4, l'offre de NETRA
- D'autoriser le Président à signer et notifier le marché à intervenir avec :
 - TRANSPORT SP ENVIRONNEMENT pour le lot 1- Lavage et désinfection de la partie extérieure des conteneurs aériens, pour un montant estimé à 6 097.00 € H.T ainsi que tout document se rapportant à son exécution et à son règlement.
 - TRANSPORT SP ENVIRONNEMENT pour le lot 2- Lavage et désinfection des conteneurs aériens OM, semi-enterrés et enterrés tous flux et abri-bacs, pour un montant estimé à 26 862.00 € H.T ainsi que tout document se rapportant à son exécution et à son règlement.
 - TRANSPORT NETRA pour le lot 3- Lavage et désinfection de la partie intérieure et extérieure : des conteneurs aériens verres des déchèteries, des conteneurs semi enterrés et enterrés du territoire, curage, lavage et désinfection de la cuve béton (sauf BAV JRM), pour un montant estimé à 92 542.00 € H.T ainsi que tout document se rapportant à son exécution et à son règlement.
 - TRANSPORT NETRA pour le lot 4- Lavage et désinfection des bacs roulants, pour un montant estimé à 5 472.00 € H.T ainsi que tout document se rapportant à son exécution et à son règlement.

Nombre de votants : 8
 Nombre de voix pour : 8
 Abstentions : 0
 Contre : 0

Pour extrait conforme,
 Le Président,
 Christian STEPHAN.





DELIBERATION

DU BUREAU SYNDICAL

Mardi 26 Mars 2024

Date convocation : 19 mars 2024

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, au siège du SMICTOM du Sud Est, 28 rue Pierre et Marie Curie à VITRE, le mardi 26 mars Deux mille vingt-quatre à douze heures quinze, sous la présidence de M. STEPHAN, Président.

Nombre de membres :	10	Nombre de membres présents :	8
Quorum :	6	Nombre de pouvoirs :	0
Nombre de votants :	8		

Etaient Présents : M. Christian STEPHAN, **Président**,
Mme Isabelle DUSSOUS, M. Melaine MORIN, M. Mickaël LEFEUVRE,
Mme Marielle MURET-BAUDOUIN, M. Claude CAILLEAU, M. Allain
TESSIER, M. Christian SORIEUX **Vice-présidents**,

Etaient absents excusés : M. Patrick ROBERT, Mme Isabelle CEZE,

Assistaient également à la réunion :

Mme Christèle MERHAND, **Responsable Finances-Personnel**,
M. Pierre-Yves BOCANDÉ, **Directeur SMICTOM Sud Est 35**,

BUREAU SYNDICAL DU 26 MARS 2024

DELIBERATION n°05 - BS 2024

(1.1 Marchés publics)

OBJET : STRUCTURE : Marché d'assurance : avenants à intervenir

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 23 Septembre 2020, attribuant certaines délégations au Bureau Syndical, notamment les décisions à prendre pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant lorsque les crédits sont prévus au Budget, pour des sommes comprises entre 45 000 et 214 000€ H.T.,

M. Claude CAILLEAU, Vice-Président en charge des affaires générales, expose :

Vu la délibération n°13 du Bureau syndical en date du 8 novembre 2022 décidant d'attribuer le marché d'assurance d'une durée de 5 ans :

- Pour le lot 1- Dommages aux biens, à Groupama, pour un montant de 17 009 €,
- Pour le lot 3- Véhicules à moteur, à Groupama pour un montant de 25 700 €.

Le lot 2- Responsabilité civile, ayant été déclaré infructueux, le Cabinet ARIMA CONSULTANT a pu obtenir une offre auprès de Groupama. L'offre a été validée par délibération n°14 du bureau syndical du 28 novembre 2022, pour un montant de 213 880 €.

L'ensemble des marchés prenait effet au 1^{er} janvier 2023.

Les marchés qui nous lient avec Groupama fixent l'ensemble des dispositions relatives aux droits et obligations de chacune des parties, notamment les modalités de révision annuelle.

Groupama pour l'ensemble des lots, a sollicité la Collectivité afin de revoir les modalités de révision annuelle de l'année 2024 de manière à maintenir une couverture au plus juste.

Il est proposé la signature d'un avenant afin d'acter les modalités de révision de l'année 2024.

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU BUREAU DE SE POSITIONNER SUR LES AVENANTS PROPOSES

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,

Le BUREAU SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'adopter les avenants tels que proposés,
- D'autoriser Le Président à signer et à notifier les avenants à intervenir aux marchés signés avec la Société GROUPAMA, ainsi que tout document s'y rapportant notamment ceux relatifs à leur exécution.

Nombre de votants : 8
Nombre de voix pour : 8
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christian STEPHAN.

